



Bulletin Administration & Intendance Bordeaux

- Décembre 2017 -

Académie de Bordeaux

Je ne veux plus subir, je défends ma carrière et mon métier avec **A&I-UNSA**

Avec **A&I-UNSA** je suis plus forte!

Je rejoins **A&I-UNSA** !



"L'avantage d'être intelligent, c'est qu'on peut toujours faire l'imbécile, alors que l'inverse est totalement impossible".

Allan Steward KONIGSBERG, dit Woody ALLEN (New-York 01/12/1935 - ...)

"Les fonctionnaires sont un peu comme les livres d'une bibliothèque : ce sont les plus haut placés qui servent le moins"

Georges CLÉMENCEAU, Président du Conseil - 1917 (Moulleron en Pareds 28/09/1841 – Paris 24/11/1929)



Jupiter à l'ombre de Saturne : par J-M. BŒUF (extrait CN A&I-UNSA (20/09/2017)	Page 2
Responsabilités complémentaires : Denis ADAM, UNSA-Education, 27 septembre 2017	Page 2
Comité Technique Académique de rentrée, du 08 novembre 2017 :	
⇒ L'alerte au recteur de l'UNSA-Education	Page 3
⇒ Déclaration préalable de l'UNSA-Education	Page 4
Manifestation intersyndicale du 10 octobre 2017	Page 6
Réforme des territoires : rencontre avec le Préfet de Nouvelle Aquitaine le 11 octobre	Page 7
Sup'-Recherche : Comité Technique Ministériel du 5 octobre	Page 8
P.P.C.R. : l'État ne respecte pas ses engagements	Page 9
C.C.F.P. : le gouvernement choisit une baisse du pouvoir d'achat des agents publics	Page 10
Interview de Jean-Marc SAUVÉ, vice-président du Conseil d'État (extraits)	Page 11
Faire de chaque personnel l'acteur de son propre changement	Page 11
Une société plus « humaine » demain ? Les micro-puces	Page 12
Vos représentants UNSA au CTS Services, aux CHSCT et à la CCP des contractuels	Page 14
Vos représentants A&I-UNSA aux CAPA (ADJAENES, SAENES, AAE)	Page 15
A&I-UNSA dans l'académie de Bordeaux	Page 16
Adhérer à A&I-UNSA, c'est simple et utile	Page 17

intervention de Jean-Marc BOEUF, secrétaire général, lors du Conseil National A&I-UNSA du 20 septembre 2017 - extrait -

Jupiter à l'ombre de Saturne ?

L'écart du discours est une constante de ce gouvernement. Il n'est pas le seul, mais le président semble avoir une particulière prédilection pour ce type de communication. Exemple : les fainéants. Nous trouvons également des écarts au sein du gouvernement lui-même et des ministères, notamment des cabinets. Ecarts de langage, écarts d'origines politiques, écarts de personnalités. Parfois, ce gouvernement au-delà de tenir ses promesses de campagne semble vouloir jouer avec le feu, entre chaud et froid. Bientôt, des saturnales sociales ?

Dans ce contexte, certains d'entre vous ont trouvé l'UNSA trop molle ou trop pâle. J'espère que les positions récentes de notre union s'agissant de l'analyse des ordonnances ou de la critique claire et nette de la politique conduite en matière de fonction publique vous auront convaincus qu'il ne s'agit pas d'être béni oui-oui mais de trouver le ton, le ton UNSA, qui ne soit pas un simple écho affaibli d'une CGT qui joue des coudes.

Et du ton, il en faudra, et le hausser sans doute.

Car des risques, des dangers se profilent avec une réforme de l'État annoncée. On nous parle « d'action publique 2022 » avec en fond d'écran l'annonce de campagne de la suppression de 120 000 fonctionnaires (70 000 pour les collectivités locales) toujours présente même si ce ne sont « que » 1 600 postes supprimés dans un premier temps. Le ton se veut managérial et entrepreneurial. Le concept « d'État plate-forme » nourri au numérique (la machine remplace l'homme?) peut laisser dubitatif mais nous lisons clairement qu'il s'agit d'un Etat innovant, productif et rémunérant ses serviteurs au mérite. Discours déjà entendu mais qui semble encore plus décomplexé qu'avant, avec, entre autres, l'hypothèse radicale d'une déconnexion de la progression indiciaire entre les trois fonctions publiques. Je vous renvoie aux analyses de Luc Farré : **ça risque simplement d'être l'acte de décès de la fonction publique. Rien de moins !**

Vous l'aurez compris, les choses ne sont pas simples pour notre syndicat. Vous avez pu lire successivement les comptes rendus de nos différentes rencontres avec nos ministères. Chaque fois une belle écoute, de belles et bonnes paroles, alors que nous avons sur les bras nombre de dossiers (mobilité, interministérialité, réforme des académies, parachèvement du PPCR, équité indemnitaire au travers du RIFSEEP...) qui exigent des décisions et des réponses précises, d'où notre demande de programmes de travail. Il est trop tôt sans doute pour désespérer de nos interlocuteurs mais il nous faut maintenant rapidement des actes.

Car nos collègues nous attendent au tournant, selon l'expression populaire. Ils ne se contenteront pas toujours des belles paroles de notre employeur pas plus qu'ils ne se contenteront des nôtres.

Il nous appartient très vite de trouver le ton juste, pour une juste action.



Responsabilités complémentaires

Que diraient les membres du MEDEF si demain une organisation syndicale de l'éducation organisait une campagne de réflexion et d'action pour faire évoluer l'entreprise ?

Comment réagiraient-ils si en marge de cette démarche, dans une plaisanterie reconnue nulle, un slogan du type « *nos élèves s'inséreraient dans la vie professionnelle si les patrons changeaient d'attitude* » émaillait les réseaux sociaux ?

Trouveraient-ils cela normal et patienteraient-ils avant de recevoir des excuses officielles ?

Les leurs, vis-à-vis des enseignants et des personnels d'éducation, ont fini par venir ; certes après que le ministre de l'éducation nationale se soit déclaré scandalisé...mais on peut certainement considérer que cet événement est clos.

Pourtant, au-delà de l'anecdote, il est révélateur d'un comportement : chacun en France se pense légitime pour émettre des avis sur ce que devait être ou faire l'Ecole. Parce que nous sommes tous des anciens élèves et que nous avons dans notre entourage des jeunes qui sont élèves à leur tour...Un peu comme les supporters de l'équipe de France de football s'imaginent pour la plupart des compétences de sélectionneur et d'entraîneur.

Inversement, la critique selon laquelle les professionnels de l'éducation ne connaîtraient rien au monde de l'entreprise les disqualifie presque systématiquement pour participer au débat de son évolution.

Alors certes, il est vrai qu'une partie des professeurs ne quitte jamais vraiment l'Ecole, passant du statut d'élèves et d'étudiants à celui d'enseignants sans détour par le secteur privé et marchand. Mais beaucoup font ce détour, ne serait-ce que par les jobs d'étudiants. Nombreux sont ceux qui travaillent avec des entreprises, suivent des stagiaires, construisent des partenariats. Un établissement scolaire a des prestataires, autant d'entreprises avec lesquelles les personnels (de gestion matérielle ou comptable, de direction, les « chefs de travaux »...) ont l'habitude de travailler et dont ils connaissent le fonctionnement.

A contrario, combien de patrons du CAC 40 ont étudié dans un collège relevant de l'éducation prioritaire, ont été orientés en baccalauréat professionnel, ont suivi la voie de l'apprentissage, ont subi une orientation contrainte, ont galéré en premier cycle universitaire ?

Chercher la faille qui discrédite l'autre est aisé. Dans tous les sens. Mais n'apporte rien. Cela peut donner l'illusion d'avoir déniché les coupables. Et, par là-même, dispense de prendre ses propres responsabilités et d'agir.

Oui, notre système scolaire, plus largement tout notre système éducatif, doit évoluer. S'il est performant pour une grande partie des jeunes, il peine à tous les faire réussir, en particulier ceux qui, familialement, socialement, culturellement, économiquement, sont déjà les plus fragiles.

Oui, le monde de l'entreprise doit, lui aussi, évoluer. Il peine trop à jouer la carte de la diversification des profils dans ses recrutements, à développer son rôle formateur, à promouvoir les évolutions internes, à reconnaître et à développer l'expertise acquise.

L'entreprise ne peut ni ne doit se substituer à l'Ecole.

L'Ecole n'a pas vocation à travailler sur la seule employabilité de ses élèves.

Mais toutes deux ont à travailler ensemble -et pas uniquement dans le cadre de la voie professionnelle ou dans le cadre de l'alternance- pour construire le parcours qui forme l'humain, le citoyen, le travailleur de demain.

Sortir des oppositions stériles, dépasser les querelles inutiles, cesser de renvoyer les fautes sur l'autre serait un bon début pour entreprendre un travail conjoint sur l'évolution de l'Education, de la formation et du monde du travail en cohérence avec la société plus juste et plus solidaire à construire dès aujourd'hui et pour demain.

Un formidable objectif pour engager la responsabilité des professionnels de l'Education et celle des patrons dans une démarche complémentaire.

*Denis ADAM
secrétaire national de l'UNSA-Education
27 septembre 2017*



Comité Technique Académique de rentrée : l'alerte au recteur de l'UNSA-Education

- ➔ Contre la politique de redéploiement qui prévaut chez les personnels dits « non enseignants » ;
- ➔ Pour une réelle prise en compte des métiers qui entourent les enseignants et sont indispensables pour une Ecole de la République ambitieuse ;
- ➔ Contre la prévision budgétaire de 200 emplois administratifs.

Dans ce contexte, l'UNSA-Education a déposé, le 8 novembre 2017, jour du CTA de rentrée, une alerte sur une mesure prise en catimini par le recteur.

La mesure ? Mise en place d'un nouveau mode de gestion de la paie à façon des agents contractuels de l'État recrutés par les EPLE.

Autrement dit, les agents comptables des établissements seraient responsables personnellement et pécuniairement de la paie des AED et de certains AESH, et devraient gérer des centaines d'opérations supplémentaires !

Rappelons-nous des conséquences sur les établissements de la gestion des contrats aidés-CUI : avances budgétaires mettant à mal les trésoreries des EPLE, recours prudhommaux...

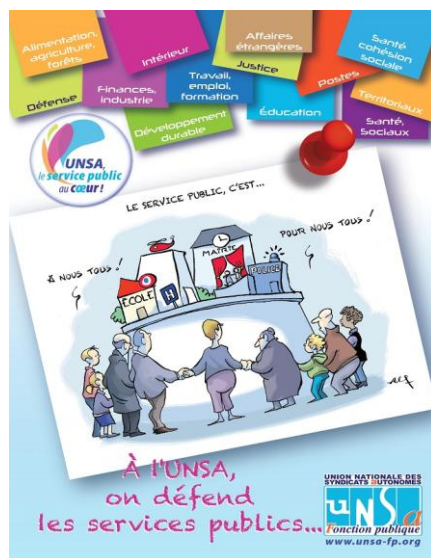
Les AED et AESH sont des agents publics. Le rectorat doit gérer leur paie !

Par son alerte l'UNSA-Education a obtenu que le Recteur suspende l'application de sa circulaire en date du 27 octobre 2017 et qu'un groupe de travail, avec les représentants du personnel, puisse débattre des enjeux, en particulier de travail et de responsabilité supplémentaire pour les agents comptables, et donc des conséquences pour les EPLE.

2 cas de figure :

- le conseil d'administration de l'EPLE n'a pas encore voté la convention : celle-ci n'est pas présentée, ou est refusée ;
- le CA a voté la convention : le chef d'établissement peut surseoir à sa signature et ce qui est budgétisé peut ne jamais être mandaté.

REFUSONS TOUS QUE LES MESURES PRISES DANS LA PRÉCIPITATION METTENT À MAL NOTRE SERVICE PUBLIC D'ÉDUCATION !



Comité Technique Académique de rentrée : déclaration préalable de l'UNSA-Education

Monsieur le Recteur, Mesdames et Messieurs,

Quels que soient leurs parcours, leur corps, leur âge, leur grade, lorsque nos collègues s'adressent à nous pour nous faire part de leurs réussites ou de leurs difficultés, un message revient très souvent. Nos collègues aspirent clairement à la fin des changements de cap permanent qu'ils vivent au sein de notre ministère. **Ils souhaitent ardemment pouvoir travailler dans le calme, loin de vaines polémiques politiciennes, et surtout ils réclament qu'on fasse confiance à leur professionnalisme.** Or nos collègues subissent au quotidien les déclarations désobligeantes de nos dirigeants politiques relayés par certains médias et cela cause de réelles difficultés au sein d'une profession qui subit une défiance forte, infondée et injuste.

À la rentrée, le Medef a tweeté « *Si l'école faisait son travail, j'aurais du travail* ». Évidemment, nous dénonçons ces allégations dignes de propos de comptoir et notre ministre s'est rapidement insurgé contre. Toutefois, à bien analyser la situation, nous ne sommes pas surpris de ce type de message, ni des unes d'hebdomadaires tels que l'Express qui déclarait le 15 septembre « *Finis de faire n'importe quoi* ». Nous ne sommes pas surpris car pour que certains osent de telles déclarations, il faut un contexte de mises en cause, contexte entretenu sciemment par notre nouveau ministre qui a bien des égards se comporte en pompier pyromane et a sa part de responsabilité. Installé depuis plus de six mois rue de Grenelle, il n'a cessé d'allumer les polémiques dans la plupart de ses déclarations médiatiques. Aujourd'hui, **nous vivons à une époque où la forme prime sur le fond.** C'est regrettable mais c'est une réalité.

Les déclarations de Jean-Michel Blanquer sur les méthodes d'apprentissage de la lecture, sur le pédagogisme et l'égalitarisme, ses annonces parfois contradictoires, sa propension à vanter les mérites de l'école privée sont **autant de coups de communication politiques qui nuisent à la profession.**

La précipitation avec laquelle ses annonces doivent se mettre en place **empêche toute anticipation et préparation réfléchie et construite.** Dans ce climat créé de toutes parts par notre ministre, l'agacement des collègues gagne.

Étayons par quelques exemples cette précipitation et ce changement de cap permanent.

Les rythmes scolaires témoignent clairement de cette réalité. Depuis 5 ans, chaque ministre y a été de son refrain. Le ministre Blanquer a mis les collègues des écoles en difficulté en publiant son décret à quelques jours de la sortie, laissant peu de temps à la réflexion pour nos collègues. Le ministre doit prendre garde à ce que sa volonté d'apporter de la

flexibilité ne se transforme pas en différence de traitements pour les élèves parce qu'alors certains resteront aux bords des chemins et nous utilisons le pluriel car il n'y a pas de voie royale.

De même, l'annonce du redéploiement des PDMQDC au profit des CP 12 à la toute fin du mois de juin. **Une réforme chasse l'autre sans laisser le temps aux personnels de se les approprier, et encore moins à l'encadrement de les évaluer.** Beaucoup d'enseignants se sont engagés dans des projets novateurs qui semblent aujourd'hui ne plus susciter l'intérêt de la hiérarchie. Pour l'UNSA Education, cette précipitation va à l'encontre de ce qui est nécessaire en éducation : investir un temps long et le faire en concertation.

Toujours avec cette précipitation qui le caractérise, notre ministre a voulu rétablir des évaluations au début du CP et de la 6ème. Était-ce réellement nécessaire ? Là encore, quand on convoque à tour de bras la confiance des enseignants, on n'oblige pas ces derniers à faire passer des évaluations. Les enseignants ont déjà des outils fins pour évaluer leurs élèves. Il faut leur faire confiance mais nous notons que ce ministre qui ne cesse de parler de confiance, cultive au final une réelle défiance : défiance des familles envers l'école, lassées, elles-aussi, des remises en cause, des va-et-vient incessants mais également défiance des personnels envers leur ministre.

Autre préoccupation importante, la place que le ministre semble accorder à l'EPS. Dans sa présentation de « son » école de la confiance, le ministre n'a évoqué que très tardivement la pratique de l'EPS et n'a employé cet acronyme qu'à une reprise contre pas moins de quinze fois le mot sport et ses dérivés. Le vocabulaire utilisé est aussi très révélateur puisque ce dernier parle de performance maximale là où nous préférons la performance optimale et fait état de la vieille formule du goût de l'effort là où nous préférons la gestion de l'effort. Nous sommes donc inquiets de cette vision tronquée et réductrice que le ministre fait de l'enseignement d'EPS.

Enfin, comme nous sommes réunis pour évoquer les questions relatives à la carte des formations, nous voulions indiquer que nous ne partageons pas les valeurs du programme d'Emmanuel Macron sur la voie professionnelle. Ce dernier indique clairement sa préférence envers l'apprentissage sans qu'aucun autre mode de formation ne soit évoqué. Pour Emmanuel Macron, l'apprentissage serait la panacée contre le chômage des jeunes. Pour l'UNSA Education, cette vision est dogmatique et irréaliste. En filigrane, c'est le modèle allemand de formation professionnelle qui est implicitement érigé en idéal. Ce système a une histoire très ancienne qui est fondée sur une très forte implication des entreprises, une orientation très précoce, une indépendance des länder (régions). **Cette histoire, ce n'est pas la nôtre.** En France, l'enseignement professionnel public sous statut scolaire accueille à lui seul près de 670 000 jeunes jusqu'au niveau IV, alors qu'ils sont 270 000 en apprentissage toutes structures confondues. Il les accueille tous, sans discrimination sociale, ethnique ou de genre. Pour l'UNSA Education les formations sous statut scolaire restent le meilleur moyen de qualifier l'ensemble des jeunes notamment au niveau V et IV. Et ce d'autant plus au regard des taux de rupture de contrat en apprentissage qui s'élèvent à un tiers (rapport inspection générale des affaires sociales, février 2016). De même, le Président semble attaché à vouloir développer les périodes de pré-apprentissage. Nous tenons à rappeler notre fort attachement à la scolarité commune jusqu'à 16 ans et nous condamnerons toute atteinte à ce principe fondamental. Les orientations précoces sont socialement discriminantes et contre-productives dans la lutte contre l'échec scolaire.

L'UNSA Education souhaite ajouter que la formation professionnelle initiale du niveau V et du niveau IV doit continuer à relever in fine de la compétence de l'Éducation nationale. **Les personnels ainsi que l'élaboration des diplômes doivent rester sous la compétence de l'Éducation Nationale.** Les branches professionnelles sont déjà consultées dans le cadre des commissions professionnelles consultatives où les diplômes sont rénovés ou créés. Cette consultation est nécessaire et suffisante.

En outre, nous continuerons à **défendre un aménagement du territoire qui prenne en compte les aspirations des jeunes et les besoins sociaux, et non uniquement les besoins économiques immédiats** de proximité. Cela passe par la préservation et le développement d'une offre de formations suffisamment diversifiée qui assure le maillage territorial afin de garantir un véritable choix pour l'ensemble des jeunes.

Vous le voyez, M le Recteur, au niveau national, le constat de rentrée n'est pas bon. L'UNSA Education a clairement compris que nous étions entrés en période d'alternance politique. **Si à cela, vous ajoutez le retour du jour de carence, le gel du point d'indice, la hausse de la CSG, la suppression brutale des emplois aidés, la fin du point d'indice unique pour toutes les fonctions publiques, le probable irrespect des engagements pris par l'Etat dans le cadre des accords PPCR, vous comprendrez facilement pourquoi nous avons appelé à la grève le 10 octobre.**

Nous reviendrons sur le bilan académique au fur et à mesure de l'analyse des documents.

Un focus juste sur les personnels dits « non enseignants » qui ont tout leur rôle à jouer dans l'ambition que l'UNSA Education porte pour l'École de la République. Malgré les créations que nous avons salué, nous continuons à dénoncer la politique de redéploiement qui prévaut.

Dans le contexte d'annonce budgétaire de suppression de 200 emplois d'administratifs au titre de « l'optimisation des moyens consacrés aux différentes fonctions supports ministérielles », l'UNSA Education tient à poser une alerte sur une mesure que vous venez de prendre, je veux parler du nouveau mode de gestion de la paie à façon des agents non titulaires de l'Etat recrutés par les EPLE. Je vous demande, Monsieur le Recteur, de surseoir à l'application de votre circulaire en date du 27 octobre 2017 et de convoquer un GT émanation du CTA afin de débattre des enjeux, en particulier de travail et responsabilité supplémentaire pour les agents comptables.

Pour conclure, Monsieur le Recteur, l'UNSA Education souhaite que vous transmettiez à notre Ministre que nous ne formerons pas les élèves d'aujourd'hui pour la société de demain avec l'Ecole d'avant-hier.

Pour les élus UNSA Education au CTA,
Evelyne FAUGEROLLE
Secrétaire Régionale

*Ce CTA a été très long (de 14 à 21h) et s'est tenu sans le recteur, retenu à la conférence des recteurs. Parmi les différents points abordés, l'UNSA-Education a tenu à **renouveler sa demande de groupes de travail sur l'indemnitaire (RIFSEEP) pour les personnels non enseignants, prévus cette année, ...comme les années précédentes** (voire les compte-rendus des CTS de ces dernières années pour les Services), et à s'opposer à la mise en place d'un Complément Indemnitaire Annuel, source de discriminations et de contentieux.*

Manifestation intersyndicale Fonction Publique du 10 octobre 2017



Nous étions nombreux le 10 octobre dans les rues de Bordeaux pour faire de cette journée de mobilisation une réussite. Nous étions entre 5 et 6 000 pour la police et la préfecture et entre 8 et 10 000 pour les syndicats.

Nous tenons à remercier tous les militants et adhérents venus en nombre pour que le cortège UNSA soit massif. Ce fut le cas et nous tenons à remercier nos syndicats et sections qui ont su mobiliser. Ainsi que les quelques militants du privé venus soutenir les fonctionnaires.

Nous remercions aussi chaleureusement les militants qui ont participé à la réussite matérielle de cette manifestation : le camion, la sono, le ballon, les drapeaux... tout ce qui a fait que nous étions visibles a été rendu possible car des personnes ont pris du temps en amont et le matin même pour que l'on soit opérationnel.

Alors encore, merci à tous !!

Pour voir des photos et vidéos :

- le blog UNSA Gironde : <http://ud-33.unsa.org/post/2017/10/11/L-UNSA-Gironde-dans-la-rue-à-Bordeaux-le-10-octobre>
- le Twitter UNSA Gironde : https://twitter.com/uns_a_33
- l'interview de Nadège : https://www.facebook.com/nadege.devcomunsa/posts/1105744339559530?notif_id=1507650535078397¬if_t=like
- l'interview de Philippe sur France 3 (cliquer sur la dernière vidéo en bas de page) : <http://france3-regions.francetvinfo.fr/nouvelle-aquitaine/gironde/bordeaux/greve10octobre-vols-annules-ecoles-fermees-manifestants-rue-1343905.html>
- l'article UNSA Fonction publique suite à la mobilisation : <http://www.unsa-fp.org/?Une-mobilisation-significative-et-reussie>
- la vidéo de Luc Bérille mardi soir dans l'émission "L'info du vrai" sur Canal Plus et présentée par Yves Calvi : <http://www.unsa.org/Luc-Berille-sur-canal-mardi-10-octobre-a-18h45.html>

Le secrétariat UNSA Gironde

Réforme des territoires :

Rencontre de l'Union Régionale UNSA avec le Préfet de Nouvelle Aquitaine

Le 11 octobre 2017, une rencontre avec le Préfet Pierre DARTOUT avait pour objectif de faire un premier bilan de la réforme de l'État en Nouvelle-Aquitaine.

Elle a été l'occasion de faire remonter le ressenti des agents de l'État au niveau des préfectures, gendarmerie, police, juridictions administratives, direction régionales de la DREAL, de la Culture, de la Jeunesse & Sports, de la DIRECCTE.

La réforme des territoires n'est pour l'heure actuelle pas conforme aux attentes de chaque agent, qui peine à se situer sur l'échiquier de cette réforme. Avec la mise en place des CERT nous constatons que chaque citoyen ne comprend pas la démarche, surtout en zone rurale.

Nous sommes dans l'attente d'une prise de conscience de la hiérarchie pour qu'elle amène les différents directeurs à prendre plus de responsabilités afin de garantir la réussite des missions. Un langage unique dans le cadre de l'interministériel est à préconiser. **La formation des cadres est une obligation pour retrouver l'efficacité** dans le travail en commun et le suivi des agents sous la responsabilité de la hiérarchie dans les ministères, les directions et les services.

Nous avons insisté sur le manque de moyens et sur les problèmes posés par les déplacements vu la superficie de la Nouvelle-Aquitaine.

Nous avons surtout pointé **l'absence d'une véritable politique de gestion des ressources humaines** et le manque d'accompagnement **des agents, qui ne savent pas toujours quelles sont leurs missions**, ainsi que **la lourdeur des procédures pour prendre une décision**.

Remarques spécifiques :

UNSA Intérieur ATS :

En police, l'application des horaires variables ne doit pas être un bien être du chef afin de garder les personnels administratifs jusqu'à 18 heures, quoiqu'en pensent certains commissaires de la zone.

En préfecture, les agents sont de bons agents et grâce à eux les missions sont toutes rendues avec efficacité et sérieux.

Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) :

Le maintien de la proximité est factice, il n'y a pas de renforcement des moyens comme envisagé au départ. Beaucoup de mobilité fonctionnelle sur des postes qui ne ressemblent à rien. **Mauvaise gestion RH qui se traduit par beaucoup de souffrance au travail**. Manque de réactivité et d'intérêt des directions, **les cadres ne suivent pas les stages de RH** qui leur sont proposés et qui sont pourtant obligatoires (*au grand étonnement du préfet*) ; les responsables RH des sites sont trop peu réactifs. Les temps de déplacement ont explosé. Les modalités de fonctionnement du CT et du CHSCT ne sont pas respectées. Il y a une forte crainte de voir à terme le site de Bordeaux devenir le seul site de la Culture.

Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DR(D)JSCS) :

Les déplacements sont plus nombreux avec la fusion sur des distances plus grandes induisant stress et fatigue. De plus, **la diminution des budgets limite les remboursements des frais de déplacements**. Nous avons insisté sur **l'épuisement et la démotivation des agents, la diminution des effectifs et la surcharge de travail des agents restants**.

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, la Consommation, le Travail et l'Emploi (DIRECCTE) :

Là aussi sont pointés les temps de trajets trop longs et les difficultés pour se déplacer avec des véhicules souvent hors d'âge et pas toujours adaptés, les missions réparties géographiquement de façon identique, ce qui pose parfois des problèmes quand le chef de mission est à Bordeaux et le reste de son équipe à Poitiers, ou l'inverse.

Remarques communes à toutes les directions :

L'absence de formation des agents à leurs nouvelles missions dans le cadre de la mobilité fonctionnelle. Les effectifs des unités départementales servent à pallier le manque d'effectifs de l'unité régionale. Les unités de contrôle de l'inspection du travail sont en diminution. Le transfert des missions vers le Conseil Régional inquiète les agents qui ont du mal à se positionner. Les agents plus globalement sont inquiets car ils ne savent pas comment ils vont faire pour trouver un poste en 2018. Les agents se sentent isolés

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) :

2017 est pire qu'en 2016, les services et les agents ont du mal à prendre leurs marques. A noter les difficultés d'organisation et de fonctionnement liées à l'éclatement géographique et fonctionnel qui complexifient la réalisation des missions.

Il y a un problème majeur de management (*c'est ce message majeur pour toutes les directions que nous avons voulu faire passer*). **Il reste à clarifier les missions entre les services. Les agents se plaignent des lourdeurs administratives. Il y a trop de strates stratégiques et un fort sentiment de gâchis des compétences.** La vision de **l'avenir est plutôt sombre** : statut, temps de travail et baisse des effectifs et des moyens budgétaires.

Le préfet a reconnu que l'État en région devait mieux accompagner les agents et mieux gérer les ressources humaines. Il a demandé à ses services d'y veiller mais on est encore loin d'une véritable GPEC dans chaque ministère, ce que confirme le SGAR.

Philippe DESPUJOLS
Secrétaire général régional UNSA Nouvelle-Aquitaine

Enseignement supérieur et recherche : Comité Technique Ministériel du 5 octobre 2017

Lors de cette séance, le dialogue social s'est tenu dans le respect des acteurs.

La communauté universitaire et scientifique est inquiète, voire fatiguée.

Cette fatigue confine à l'exaspération et tient beaucoup à des façons de faire qui lassent et que l'UNSA dénonce avec force :

- des consultations qui n'en sont pas vraiment, comme les assises de l'ESR qui ont occupé la communauté durant des semaines et des mois, alors que la loi ESR était écrite ailleurs : il ne faudrait pas que ce genre de consultation soit érigé en méthode de travail !
 - des cavaliers législatifs visant à passer en force sur l'organisation des regroupements universitaires : ce fut encore le cas avec la loi sur le Grand Paris.
 - des opérations de communication accompagnant chaque PLFI pour dissimuler une baisse substantielle de moyens : à cet égard, nous nous félicitons de la volonté affichée de construire des budgets sincères. Nous comptons donc sur le fait qu'il n'y ait pas d'annulations de crédits en 2018.
 - des attaques répétées vis-à-vis de nos statuts, de notre indépendance, de nos libertés et de nos conditions de travail au détriment de nos missions de service public.
- Tout cela au nom d'une autonomie sanctifiée qui masque de plus en plus mal le désengagement de l'État, alors que la doctrine qui s'est instillée dans l'ESR ces dix dernières années est celle de la conformation à des standards internationaux, sans qu'aucun ministre n'envisage autrement la valorisation des nombreux atouts du système français, dans le respect de sa singularité.

Et cette exaspération a atteint son comble quand certains réseaux aux comportements claniques ont agi dans tous les cercles possibles pour défaire les maigres fruits du dialogue social ; on en a récemment fait les frais avec la question de la mutation des EC.

Nous ne renonçons pas au nouveau dispositif de mutation qui a été soutenu par l'ensemble des acteurs, y compris par la DGRH et le cabinet de l'époque. Nous aurons l'occasion d'en reparler.

Projet de décret relatif à la nomination des recteurs de région académique :

Nomination d'un seul recteur pour administrer une région académique composée de plusieurs académies.

Par dérogation au 3ème alinéa de l'article R.222-1 du Code de l'éducation, qui prévoit que sous réserve des compétences du recteur de région académique chaque circonscription académique continue d'être administrée par un recteur, le décret ouvre la possibilité de charger le recteur de région académique des fonctions dévolues aux recteurs des autres académies de la même région académique.

Ce texte avait été examiné lors du CTMEN de la semaine précédente et l'UNSA-Education avait été seule à voter pour.

Votes :

- 5 pour (UNSA 2, SNPTES 3)
- 10 contre (CFDT 3, Sud 1, FO 1, FSU 2, CGT 3).

N.B. : le Décret n°2017-1543 du 06 novembre 2017 est paru au Journal Officiel du 08 novembre 2017.

Projet d'arrêté portant application aux ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, du décret n°2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature :

La DGRH déclare qu'elle reste ouvert pour que les experts restent pour les débats.

11 amendements de la CGT ; 7 amendements de SUD.

Rappels du cadre juridique,

Le projet est issu de la Loi Sauvadet (art.133).

Le décret du 11 février 2016 prévoit que chaque ministre prend par arrêté les dispositions de son périmètre ministériel.

Il y a cependant des éléments de cadrage national, par souci de cohérence.

Plusieurs concertations depuis juin.

Passage au CHSCT du 4 septembre et évolution par la séparation des secteurs MEN et ESR.

Le projet d'arrêté présenté ne concerne donc que le périmètre MESR.

Evolution aussi du périmètre des activités éligibles (art.2); sécurité informatique (meilleur équilibre entre les responsabilités respectives de l'autorité administrative compétente et de l'agent); aménagement du domicile et de l'équipement (plus d'exigence faite à l'agent de s'équiper lui-même); conformité électrique (avec attestation sur l'honneur ou assurance); formation non facultative du personnel d'encadrement (art.7 modifié).

Mise en place rapide d'une circulaire ministérielle d'application à la demande des organisations syndicales, pour ne pas retarder le processus.

La CGT est réservée sur le fond, même si cela peut apporter des améliorations: c'est une façon de camoufler les situations de travail dans les fusions. **Vote contre (3).**

Pour FO, ce n'est pas parfait mais des garanties ont été apportées, au moins pour le MESR: déclinaison des ordonnances Macron. S'oppose au décret FP (art.7) et demande l'annulation de trois points de l'article 6. **Vote contre (1).**

Sud: **vote contre (1).**

La FSU relève l'isolement des collègues; transmettre aux CHSCT locaux ce qui vient du CHSCTESRI. Coûts pour les agents. Demande de bilan des CHSCT locaux sur les conséquences du télétravail avec un retour au niveau national. **S'abstient (2).**

La CFDT relève que plusieurs obstacles ont été levés, dont l'acceptation de la séparation des deux ministères. **Vote pour (3).**

Le SNPTES note qu'à trop écrire le texte on provoquera un problème avec les établissements. **Vote pour (3).**

UNSA: **vote pour (2).**

*Extraits du compte-rendu établi par les représentants de l'UNSA-Education :
Stéphane LEYMARIE (Sup'Recherche-UNSA) et Martine SAMAMA (UNSA-ITRF-Bi-O).*



Protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) : l'État ne respecte pas ses engagements

A l'issue du premier rendez-vous salarial du quinquennat d'Emmanuel Macron qui s'est tenu le lundi 16 octobre 2017, l'addition s'avère salée, au final, pour les agents publics.

Après l'annonce fin juin du gel de l'augmentation de la valeur du point d'indice, le rétablissement, purement budgétaire et démagogique du jour de carence début juillet, le gouvernement, par la voix du ministre de l'Action et des Comptes publics, décide le report d'une année du calendrier de mise en œuvre du protocole parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR).

Pour tous les fonctionnaires, la conséquence de cette mesure en 2018 sera une perte nette de rémunération en raison de la poursuite de la hausse du taux des retenues pour pension qui passe de 10,29% à 10,56%. Et ce n'est pas la confirmation du dispositif GIPA (fausse bonne idée du quinquennat de Nicolas Sarkozy) qui va arranger les choses pour eux.

Par ailleurs et d'autant plus parce que PPCR a mis en œuvre la disparition des réductions d'ancienneté dans l'échelon sans proposer un autre dispositif, A&I-UNSA sera très vigilant dans la détermination des contingents d'avancement, dits «ratios promus/promouvables», pour les années 2018 à 2020.

Ces derniers exprimés en pourcentages fixés par grade, devront obligatoirement tenir compte de la nouvelle situation du corps des adjoints où plus de 50% du corps se trouve au deuxième grade et des SAENES où l'essentiel de nos collègues est classé dans le premier grade de recrutement.

A&I-UNSA exige de l'Etat employeur un ratio élevé de promotion, seul garanti d'évolution de carrière digne pour nos collègues.

A&I-UNSA vous présente le nouveau calendrier de mise en oeuvre du PPCR, afin que vous preniez connaissance des conséquences de ce report, **2018 sera une année sans évolution des mesures indiciaires et statutaires.**

Corps	2016	2017	2018	2019	2020	2021
ADJAENES		Création de 3 grades avec reclassement, Transfert 167 € primes en 4 points d'indice, Revalorisation indiciaire		Poursuite revalorisation indiciaire	Revalorisation indiciaire	Dernière tranche de la revalorisation indiciaire, Création nouvel échelon terminal grade C1
SAENES	Transfert 278 € primes en 6 points d'indice	Reclassement, Revalorisation indiciaire		Dernière tranche de la revalorisation indiciaire		
AAE		Transfert 167 € primes en 4 points d'indice		Transfert 222 € primes en 5 points d'indice, Poursuite revalorisation indiciaire	Dernière tranche de la revalorisation indiciaire	Création nouvel échelon terminal APAE

Conseil Commun de la Fonction Publique (CCFP) : le gouvernement choisit une baisse du pouvoir d'achat des agents publics

Lors du Conseil Commun de la Fonction Publique du mercredi 08 novembre 2017, l'UNSA Fonction publique a voté contre le report d'un an de PPCR et contre le texte sur la CSG car celui-ci ne permettra ni un gain de pouvoir d'achat ni la compensation intégrale sur la durée des 1,7 % de hausse.

L'UNSA Fonction publique avait décidé de participer au CCFP après avoir symboliquement boycotté la première réunion prévue. Pourquoi ?

Depuis plusieurs mois, les décisions prises par le gouvernement sont autant de signaux négatifs :

- jour de carence,
- gel de la valeur du point d'indice pour 2017 et pour 2018,
- hausse de la CSG non compensée intégralement sur la durée et sans gain de pouvoir d'achat,
- report d'un an de la mise en œuvre du protocole PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) malgré l'engagement de poursuivre sa mise en œuvre sur la durée du quinquennat.

Après la mobilisation du 10 octobre, après le rendez-vous salarial du 16 octobre, après la réunion du 24 octobre, le CCFP pouvait être pour le gouvernement l'occasion d'inverser le sens de ses décisions. C'était toute la raison des amendements que l'UNSA Fonction publique a porté.

En 2018, l'évolution de la rémunération des agents publics sera négative, compte tenu de la hausse des cotisations retraites prévue le 1^{er} janvier.

L'UNSA estime qu'en ne modifiant pas les projets de texte à l'ordre du jour, portant sur le report de PPCR et sur la compensation de la CSG, **le gouvernement a choisi de ne pas reconnaître le travail des agents publics.**

Il ne respecte pas la promesse du Président de la République, alors candidat, concernant le gain de pouvoir d'achat lié à la hausse de la CSG.

Il remet en question la parole de l'État alors que le précédent 1^{er} Ministre avait pris la décision d'appliquer le protocole PPCR.

Ces décisions se sont traduites par un rejet unanime des textes par toutes les organisations syndicales.

Le début du quinquennat d'Emmanuel Macron sera marqué par une forme de rupture de confiance entre les 5,4 millions d'agents et l'exécutif.



Interview de Jean-Marc SAUVÉ, vice-président du Conseil d'Etat

« Il n'y aurait pas de fonction publique professionnelle, loyale, intègre et compétente, s'il n'y avait pas le statut. »

Dans une interview parue dans Acteurs publics du 6 novembre 2017, le vice-président du Conseil d'Etat, monsieur Jean-Marc Sauvé donne son point de vue notamment sur la fonction publique rappelant qu'il est par définition le « premier » des fonctionnaires.

Quelques extraits :

« Les réformes sont imposées d'en haut et les fonctionnaires n'y sont pas assez partie prenante. La fonction publique souffre aussi d'une paupérisation de l'Etat, sous l'effet des coupes budgétaires opérées ces dix dernières années. (...) La fonction publique peut aussi avoir le sentiment de servir de bouc-émissaire. Il faut être attentif à la situation morale des agents publics. Dans un contexte de transformation et de suppression de postes, il faut se montrer vigilant sur le bien-être de ces agents. »

« En France, notre fonction publique est professionnelle, compétente, loyale et intègre. C'est le dividende du statut et d'une fonction publique de carrière. »

« La finalité du statut, ce n'est pas le bien-être des fonctionnaires, c'est un meilleur service des citoyens. Au sein de l'Union européenne, 21 des 28 Etats membres ont fait le choix d'une fonction publique totalement ou partiellement statutaire Il n'y a donc pas d'exception française. Il faut, par conséquent, appliquer pleinement ce statut en ce qu'il protège, mais aussi en ce qu'il oblige. »

Loin des imprécations des député(e)s LREM qui, lors des débats à l'Assemblée nationale, s'en donnent à cœur joie, qui pour demander trois jours de carence plutôt qu'un, qui pour proposer la suppression d'indemnités comme le SFT, qui pour dénoncer l'ancienneté ; bref pour détricoter méthodiquement le statut général, il est rassurant de lire les propos du vice-président du Conseil d'Etat.

Secrétariat national A&I-UNSA – 7 novembre 2017 : **Faire de chaque personnel l'acteur de son propre changement**

Le Secrétariat national d'A&I UNSA réuni le 7 novembre 2017 tient à réaffirmer son approche résolument progressiste et soucieuse de la qualité du dialogue social et de la construction commune. Le « oui » de notre fédération à l'expérimentation « recteur unique » est la démonstration de ce souci partagé des évolutions nécessaires. C'est pour cela également que nous nous sommes résolument engagés pour une interministérialité qui décloisonne, y compris en la revendiquant pour les catégories B et C. L'administration ne doit pas être un Léviathan au service du « plus froid des monstres froids » figé dans les glaces.

Sur la question générale du rôle qui doit être celui des personnels que l'on aime encore à qualifier par la négative, « les non enseignants », plus particulièrement pour ce qui nous occupe, les administratifs, nous souhaitons que les réformes jugées nécessaires pour le meilleur service rendu aux élèves et étudiants soient conduites en concertation et en accompagnement notamment sur la question de la formation.

Or, l'annonce de la suppression programmée en 2018 de 200 emplois de personnels administratifs envoie un **signal négatif de la part du gouvernement**. Ces suppressions rentreraient dans le cadre de « l'optimisation des moyens » consacrés aux différentes fonctions supports ministérielles. **Rappelons qu'au titre de cette même optimisation 100 emplois ont été créés au budget 2017 !**

Trop souvent encore, ce ministère nous semble fonctionner sur le mode de la schizophrénie, à l'image de sa structure fonctionnelle, directions générales de programmes d'un côté et Secrétariat général (dont la DGRH) de l'autre.

A&I UNSA rappelle ses exigences pour les plus de 60 000 personnels administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur :

• **Attente des arrêtés ministériels devant déterminer, pour la période 2018 à 2020, les contingents d'avancement, dits « ratios promus/promouvables » notamment pour les corps des adjoints administratifs et des secrétaires administratifs de l'AENES.**

Ces ratios, exprimés en pourcentages fixés par grade, devront obligatoirement tenir compte de la nouvelle situation du corps des adjoints (refonte de 4 à 3 grades dans le cadre du PPCR) où plus de 60% de l'effectif se trouve au deuxième grade et du corps des SAENES où l'essentiel de nos collègues est classé dans le premier grade de recrutement. Une exigence : un ratio élevé de promotion, seul garanti d'évolution de carrière digne pour nos collègues.

• **Poursuite en 2018 du plan de requalification triennal de la filière administrative** qui visait à requalifier 300 agents par an, de catégorie C en catégorie B et 100 de catégorie B en catégorie A et qui n'a pas atteint son objectif initial entre 2015 et 2017.

A&I UNSA demande que ce plan de requalification continue, au-delà de 2018, en s'appuyant sur le travail d'analyse de la cartographie des emplois qui a été réalisé et permettra de déterminer les promotions à réaliser en reconnaissant les compétences des agents.

• **Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).**

Nous dénonçons l'absence d'uniformité nationale des montants versés par groupe de fonctions au titre de l'IFSE d'une académie à une autre. A&I UNSA demande donc la mise en place de montants nationaux fixes par groupe de fonctions, afin de rétablir une équité de traitement et de favoriser la mobilité de nos collègues. Cette approche faciliterait la démarche managériale dans les académies et la conduite du changement.

Nous revendiquons une nette revalorisation de ce régime indemnitaire ! La non-revalorisation depuis 3 ans nous situe dorénavant très loin de la moyenne interministérielle.

• **Positionnement du corps des attachés au regard du décret n° 2016-1413 du 20 octobre 2016** relatif aux emplois fonctionnels des services déconcentrés de l'éducation nationale.

A&I UNSA, favorable à la création d'une filière administrative interministérielle, ne pourrait admettre que le corps des attachés d'administration de l'Etat ne puisse plus prétendre à occuper les plus hautes fonctions d'encadrement supérieur des services déconcentrés de l'éducation nationale comme l'accès aux emplois fonctionnels des services déconcentrés du groupe 1.

• **Tableau d'avancement Attaché d'Administration de l'Etat hors classe.**

En 2017 le pourcentage de 10% fixé par l'article 1 de l'arrêté du 30 septembre 2013 a été atteint, le nombre de promotions à établir pour le tableau d'avancement au titre de l'année 2018 ne sera déterminé que par les seuls départs d'AAHC.

Face à cette situation annoncée de quasi-blocage de cet avancement, nous rappelons que dès 2013 nous avons exigé le doublement du pourcentage de promotion au grade d'AAHC, soit 20 % des effectifs du corps des AAE.

• **L'évolution du corps des secrétaires administratifs.**

La réforme statutaire de la catégorie B, issue de la mise en œuvre du protocole « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations » (PPCR) a laissé un goût amer à nos collègues. Il n'y a pas une progression raisonnable des indices et il n'y a aucune modification de l'ossature de la grille qui comporte toujours autant d'échelons à parcourir.

Il semble que la réforme ait oublié ce corps intermédiaire entre le corps des AAE et le corps des adjoints administratifs.

A&I-UNSA demande une intervention ministérielle afin que la DGAFP reprenne ce dossier pour aboutir à une amélioration de la carrière de nos collègues.



Une société plus « humaine » demain ?

Les micro-puces

Les entreprises et gouvernements conçoivent un monde où chacun aura une micro-puce.

Même si certaines avancées font beaucoup de bien dans le monde, au fil du temps, de nouveaux outils offrent inévitablement de nouvelles opportunités aux puissants pour obtenir plus de contrôle et d'influence sur les gens. L'un des moyens les plus insidieux de contrôle de masse n'a pas encore été pleinement mis en œuvre, mais il est poussé à un rythme de plus en plus rapide : la micro-puce.

Les micro-puces sont déjà là et déjà utilisées pour l'homme ! Prenez par exemple Tim Shank, qui a permis l'implantation chirurgicale d'une micro-puce entre son pouce et son index (*"C'est une puce NFC, donc c'est similaire à nos téléphones d'aujourd'hui."* – Tim Shank). En tant qu'ingénieur logiciel, il croit que l'intégration de la technologie dans son corps sera plus pratique pour lui. Un magasin de piercing et de tatouage appelé Skin Art Gallery effectue également la pose, et les entreprises en ligne commencent à vendre des kits pour micro-puce.

Les entreprises ont également commencé à implanter des puces chez leurs employés. Three Market Square, une société basée au Wisconsin qui vend des puces électroniques ainsi que des distributeurs automatiques qui fonctionnent avec, a récemment été critiquée pour avoir amené la technologie à un niveau inconfortablement invasif. Leur vision est de faire en sorte que toute la population soit munie de micro-puces pour ne plus avoir à utiliser de cartes de crédit ou d'argent (*"Finalement, cette technologie deviendra standardisée, ce qui vous permettra de l'utiliser comme passeport, pour les transports en commun, toutes les occasions d'achat, etc."* – Todd Westby, PDG de Three Market Square).

En 2015, la BBC a rapporté qu'une société suédoise appelée Epicenter Stockholm a également commencé à offrir des puces électroniques aux employés. Cette société aurait utilisé des puces RDIF par opposition à NFC, qui sont beaucoup plus faciles à suivre et exposées aux hackers.

Le résultat inévitable du transfert de toutes les transactions vers des moyens électroniques est bien sûr l'abolition de l'argent physique. Sans argent, non seulement il n'y a plus d'achats anonymes, mais par conséquent, toute personne, du fabricant de votre puce à la banque que vous utilisez, peut à tout moment retirer votre capacité à faire des achats. C'est incroyablement dangereux parce que ça exige un certain niveau de conformité et d'obéissance pour rester en vie dans le monde moderne.

En juillet 2017, Visa a annoncé une nouvelle initiative appelée « *The Visa Cashless Challenge* », qui offrait jusqu'à 500.000 \$ à 50 restaurants 100 % sans espèce. Bien sûr, lorsque plus de gens utilisent des modes de paiement numériques, Visa gagne plus d'argent. Si l'argent était entièrement éliminé, Visa et les autres sociétés émettrices de cartes de crédit récolteraient des profits beaucoup plus importants.

Un économiste a écrit dans une tribune pour le London Telegraph que l'interdiction de l'argent permettrait au gouvernement de mieux contrôler l'économie et accroîtrait leur capacité de surveiller la population, ce qu'il prétend être une bonne chose : *“Une fois que tout l'argent existera seulement dans des comptes bancaires surveillés, ou même directement contrôlés par le gouvernement, les autorités pourront nous encourager à dépenser plus quand l'économie ralentira, ou dépensera moins quand elle est en surchauffe”*. – Jim Leaviss, ancien économiste de la Banque d'Angleterre.

En 2015, JP Morgan Chase a commencé à éliminer le stockage d'argent dans ses coffres-forts. Cette nouvelle est venue directement après que l'économiste de Citigroup, Willem Buiter, ait plaidé en faveur de l'élimination totale des liquidités.

Les festivals de musique ont également acheté l'idée de la société sans espèces comme beaucoup de monde, Austin City Limits, Lollapalooza et Firefly, exigent maintenant des bracelets, fabriqués par une société appelée Intellitix, liés aux informations de paiement d'un individu pour les achats de T-Shirts et albums.

La prochaine étape : les micro-puces dans votre cerveau.

En 2015, les ingénieurs de l'université Texas A&M ont mis au point une puce qui, intégrée dans le cerveau des blattes, leur permet de contrôler le mouvement de l'insecte. Appelés “sacs à dos”, ces appareils pèsent moins de trois grammes et contiennent tout le câblage nécessaire pour contrôler à distance un insecte.

Cela peut sembler farfelu maintenant, mais la branche de développement technologique du Pentagone connue sous le nom de DARPA travaille déjà sur des micro-puces qui sont conçues pour être intégrées dans le cerveau. En 2016, la DARPA a dépensé 62 millions de dollars pour développer ces puces, qui font environ un centimètre cube et ont des implications massives pour la dégradation de la liberté humaine et la liberté de pensée.

Eric Schmidt, ancien PDG de Google et membre récurrent du Bilderberg, est également un grand défenseur des puces dans le cerveau.

Dans une tentative de fusionner l'esprit humain avec l'intelligence artificielle, le PDG de Tesla, Elon Musk, a récemment lancé une entreprise appelée Neuralink, une entreprise dont le but est de créer des dispositifs implantables dans le cerveau humain, en nous piégeant dans un sous-monde technologique avec des limites clairement définies codifiées par des personnes que nous n'avons pas et ne rencontrerons jamais (*“Au fil du temps, je pense que nous verrons probablement une fusion plus étroite de l'intelligence biologique et de l'intelligence numérique... ce qui n'a pas encore été fait est la lecture et l'écriture du code neuronal.”* – Elon Musk).

Accepterez-vous ou refuserez-vous d'être étiqueté avec une puce électronique ?

Le fait d'implanter une puce s'apparente à une vache étiquetée ; un système d'identification pratiquement inamovible qui permet à ses propriétaires de garder des informations personnelles telles que la santé, les calendriers de vaccination, les habitudes alimentaires, etc. Chez l'homme, cela prend la forme d'achats, l'historique de navigation Internet, l'activité des médias sociaux et plus encore.

Ce qui fait peur dans tout cela, c'est qu'un nombre important de personnes semble ne pas être conscient des dangers associés aux micro-puces. En 2015, une étude a révélé qu'un Australien sur quatre accepterait une puce implantée sous sa peau si cela signifiait plus de commodité lors des achats. En 2016, NBC a produit un article de propagande disant que vos enfants devaient être pucés *«plus tôt que tard»* afin de les protéger des prédateurs.

Heureusement, de plus en plus de gens prennent conscience de cela et sont prêts à rejeter la puce électronique dès lors qu'elle commence à devenir obligatoire ou qu'un grand nombre de personnes commencent à recevoir des implants. Allez-vous rejeter cette méthode moderne d'esclavage ou accepter une étiquette par commodité ? Le choix vous appartient.

Source : *Waking Times* - <http://www.wakingtimes.com/> via <https://www.anquillesousroche.com/culture-societe/entreprises-gouvernements-concoivent-monde-chacun-aura-micro-puce/amp/>

Vos représentants UNSA au Comité Technique Spécial des Services

NOM	Prénom	Corps	Affectation	Syndicat	Courriel
Représentants UNSA titulaires :					
BIDAUT	Gil	APAE	DSDEN 33	A&I-UNSA	gil.bidaut@ac-bordeaux.fr
MENDIBOURE	Christine	APSSE	DSDEN 40	SNASEN	christine.mendiboure@wanadoo.fr
PETIT	Emmanuel	AAE	DSDEN 64	A&I-UNSA	emmanuel.petit@ac-bordeaux.fr
DECABRAS	Brigitte	TRF	DSDEN 33	ITRF-Bi-O	brigitte.decabras@ac-bordeaux.fr
Représentants UNSA suppléants :					
LANGUILLE	Virginie	SAENES	DSDEN 33	A&I-UNSA	virginie.Languille@ac-bordeaux.fr
JEAN	Alexandre	ADJAENES	DSDEN 33	A&I-UNSA	alexandre.jean@ac-bordeaux.fr
SURAI	Véronique	ADJAENES	Rectorat	A&I-UNSA	veronique.surais@ac-bordeaux.fr
BOUÉ	Béatrice	ADJAENES	DSDEN 33	A&I-UNSA	beatrice.boue1@ac-bordeaux.fr

Vos représentants UNSA aux Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

Pour toute question ou pour tout problème relevant des attributions du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, vous pouvez contacter par courriel vos représentants UNSA :

CHSCT académique	CHSCTA-UNSA@ac-bordeaux.fr	CHSCT Dordogne	CHSCT24-UNSA@ac-bordeaux.fr
CHSCT Gironde	CHSCT33-UNSA@ac-bordeaux.fr	CHSCT Landes	CHSCT40-UNSA@ac-bordeaux.fr
CHSCT Lot-et-Garonne	CHSCT47-UNSA@ac-bordeaux.fr	CHSCT Pyrénées-atlantiques	CHSCT64-UNSA@ac-bordeaux.fr



Vos représentants A&I-UNSA aux Commissions Administratives Paritaires Académiques

COMMISSAIRES PARITAIRES UNSA À LA C.C.P. DES AGENTS CONTRACTUELS				
	syndicat	NOM Prénom	Etablissement	Courriel
Titulaire cat.C	A&I	DAGORRETTE Brigitte	½ Lycée Malraux (Biarritz) ½ Lycée Cassin (Bayonne)	brigitte.dagorrette@ac-bordeaux.fr
Titulaire cat.B	SNIES	ROCA Marie	LP J.Brel (Lormont)	
Suppléant cat.C	ITRF-BI-O	----		
Suppléant cat.B	SNIES	GAUTHIER Céline	LP J. Dupérier (St Médard en J.)	celine.gauthier@ac-bordeaux.fr

COMMISSAIRES PARITAIRES A&I-UNSA DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

ADJAENES Principaux 1^e classe				
Titulaire	MEFFRE Véronique	Lycée Pré de Cordy 24200 SARLAT	06 08 86 05 88	veronique.meffre@ac-bordeaux.fr
Suppléant	ROUDEL Maryse	Clg Henri IV 64800 NAY	06 10 08 21 25	maryse.rouel@sfr.fr
ADJAENES Principaux 2^e classe				
Titulaire	VICENZI Fabienne	Clg G. & M. Bousquet 24500 EYMET	06 72 57 31 92	daniel.vicenzi@wanadoo.fr
Titulaire	RAYNAUD Véronique	Université Bordeaux (NUB)	06 86 51 55 69	mayadid@wanadoo.fr
Suppléant	FELLET Françoise	CROUS Bordeaux		francoise.duverdier@orange.fr
Suppléant	TAILLEFER Valérie	Lycée de Navarre 64220 St-JEAN-PIED-DE-P.	06.22.17.21.73	valerie.taillefer@ac-bordeaux.fr
ADJAENES 1^e classe				
Titulaire	GARRIGUES Cécile <i>Coordonnatrice</i>	Clg Jacques Prévert 33710 BOURG s/GIRONDE	06 81 97 27 08	cecile.garrigues@ac-bordeaux.fr
Suppléant	LACHAPPE Sandrine	DSDEN 40 (CMS) 40100 DAX	06 31 23 87 95	sandrine.lachappe@ac-bordeaux.fr
ADJAENES 2^e classe				
Titulaire	RONGIER Fabienne	IUT Bordeaux 1 (SGM 33) 33175 GRADIGNAN	05 56 84 57 03	fabienne.rongier@u-bordeaux.fr
Suppléant	ACHER Danièle	Cité Scolaire G. Crampe 40801 AIRE s/L'ADOUR	06 25 82 48 41	daniele.acher1@ac-bordeaux.fr

COMMISSAIRES PARITAIRES A&I-UNSA DES SECRÉTAIRES ADMINISTRATIFS

Classe exceptionnelle				
Titulaire	DUTREUILH Véronique	Clg Anatole France 47300 VILLENEUVE S/LOT	06 87 96 58 46	veronique.dutreuilh@ac-bordeaux.fr
Titulaire	FERNANDES Carine <i>Coordonnatrice</i>	Clg Nelson Mandela 33270 FLOIRAC	06 42 53 85 53	carine.fernandes@wanadoo.fr
Suppléant	LANGUILLE Virginie	DSDEN de la Gironde 33000 BORDEAUX	06 34 77 23 15	virginie.languille@ac-bordeaux.fr
Suppléant	SALLAGOÏTY M-Hélène	DSDEN Pyrénées Atlantiques 64000 PAU	06 83 14 96 94	m-helene.sallagoity@ac-bordeaux.fr
Classe supérieure				
Titulaire	LAHORE Elisabeth	DSDEN Pyrénées Atlantiques 64000 PAU	06 73 52 48 04	elisabeth.lahore@ac-bordeaux.fr
Suppléant	JACQUEMIN Christophe	Clg Marracq 64100 BAYONNE	06 50 74 17 52	christophe.jacquemin@ac-bordeaux.fr
Classe normale				
Titulaire	GEST Jocelyne	Lycée René Cassin 64100 BAYONNE	06 73 57 53 86	jocelyne-gest@orange.fr
Suppléant	LACO Agnès	Collège 64520 BIDACHE	06.75.31.86.43	agnes.laco@ac-bordeaux.fr

COMMISSAIRES PARITAIRES A&I-UNSA DES ATTACHÉS D'ADMINISTRATION

AAE hors classe				
Titulaire	BIASUTTI Sophie	LG Michel Montaigne 33000 BORDEAUX	06 63 26 10 58	sophie.biasutti@ac-bordeaux.fr
Titulaire	LLORENS Claude	Lycée F. Daguin 33700 MERIGNAC	05 56 12 13 24	claudellore@ac-bordeaux.fr
Suppléant	DUCOURNEAU Véronique	Lycée Borda 40100 DAX	06 47 17 94 73	veronique.ducourneau@ac-bordeaux.fr
Suppléant	GLERE Jérôme	Lycée Victor Louis 33400 TALENCE	06.63.47.15.69	jerome.glere@ac-bordeaux.fr
A.P.A.E & Directeurs de service				
Titulaire	DEVILLEBICHOT Eric <i>Coordonnateur</i>	Lycée Albert Camus 64150 MOURENX	06 68 37 43 60	eric.devillebichot@ac-bordeaux.fr
Suppléant	AYGALENG Sylvie	LGT Elie Faure 33305 LORMONT	06 86 72 30 56	sylvie.aygaleng@ac-bordeaux.fr
A.A.E				
Titulaire	MARTINEZ Maud	Lycée Georges Sand 47600 NERAC	06 87 06 15 80	maud.martinez@ac-bordeaux.fr
Titulaire	CASTEDO Pierre	LPO Philadelphie de Gerde 33600 PESSAC	06 87 74 41 75	margottewaf@voila.fr
Suppléant	LARROQUE Frédéric	Lycée Sud des Landes 40230 St VINCENT-de-TYR.		Frederic.Larroque@ac-bordeaux.fr
Suppléant	VINET Thierry	Lycée Jaufré Rudel 33390 BLAYE		Thierry.Vinet@ac-bordeaux.fr



Administration & Intendance ACADÉMIE DE BORDEAUX



Secrétaire académique :

Sandrine BRANA, lycée Camille Jullian, 33000 Bordeaux, sandrine.brana-velu@ac-bordeaux.fr

Secrétaires académiques adjoints :

Maryvonne CHAPUT, lycée René Cassin, 64100 Bayonne, maryvonne.chaput@ac-bordeaux.fr

Eric DEVILLEBICHOT, Lycée Albert Camus Avenue P. Angot 64150 MOURENX, eric.devillebichot@ac-bordeaux.fr

Secrétaires départementaux :

Dordogne :

Florence CHATELAIN-DUMESTE, florence.chatelain-dumeste@ac-bordeaux.fr

Gironde :

Sylvie AYGALENG, LGT Elie Faure 33305 LORMONT, sylvie.aygaleng@ac-bordeaux.fr

Adjoint :

Thierry VINET, LGT Jaufré Rudel 33390 BLAYE, Thierry.Vinet@ac-bordeaux.fr

Landes :

Nadine CARRERE Lycée Robert Wlérick 40 005 MONT DE MARSAN nadine.carrere@ac-bordeaux.fr

Lot-et-Garonne :

Maud MARTINEZ, Lycée Georges Sand Rue P. de Coubertin 47600 NERAC, maud.le-divenach@ac-bordeaux.fr

Pyrénées-Atlantiques :

Eric DEVILLEBICHOT, Lycée Albert Camus Avenue P. Angot 64150 MOURENX, eric.devillebichot@ac-bordeaux.fr

Correspondants académiques :

Services :

Gil BIDAUT, DSDEN de la Gironde, 30 cours de Luze, 33000 BORDEAUX, gil.bidaut@ac-bordeaux.fr

EPLÉ :

Sophie BIASUTTI, LG Michel Montaigne 118, cours V. Hugo 33000 BORDEAUX, sophie.biasutti@ac-bordeaux.fr

Jérôme GLERE, Lycée Victor Louis, 2 avenue Thouars 33400 TALENCE, jerome.glere@ac-bordeaux.fr

Universités : UPPA :

Igor KONARSKI, igor.konarski@ac-bordeaux.fr

Universités : Bordeaux :

David GERARD, david.gerard@u-bordeaux.fr

CROUS :

Michel CHARTIER, michel.chartier@crous-bordeaux.fr

Correspondants UNSA :

Sylvie AYGALENG, LGT Elie Faure 33305 LORMONT, sylvie.aygaleng@ac-bordeaux.fr

Maryvonne CHAPUT, lycée René Cassin, 64100 BAYONNE, maryvonne.chaput@ac-bordeaux.fr

Correspondante retraités :

Nadine MOINGT, nadinemoingt@hotmail.com

Trésorier académique :

Alain GOYARD, agoyard@orange.fr

Trésorier académique adjoint :

Thierry VINET, LGT Jaufré Rudel 33390 BLAYE, Thierry.Vinet@ac-bordeaux.fr

Adhérer à A&I-UNSA : c'est simple et utile

Les pièces utiles sont accessibles à l'adresse : <http://www.aeti-unsa.org/Comment-adherer-au-syndicat.html>

Quand régler sa cotisation ?

La cotisation couvre l'année scolaire ; c'est donc dès septembre qu'elle se paie.

Comment payer sa cotisation ?

- 1) Compléter le [bulletin d'adhésion](#)
- 2) Déterminer le montant de la cotisation à l'aide du [barème](#).
- 3) Choisir un mode de paiement :

- En une fois par chèque adressé, avec le [bulletin d'adhésion](#), au trésorier académique et libellé à l'ordre de "Administration & Intendance UNSA" ;
- En six fois par [prélèvements automatiques](#) sur votre compte aux 5 janvier, février, mars, avril, mai, juin.

* Si vous optez pour la **PREMIÈRE FOIS** pour ce mode de paiement, vous devez adresser votre bulletin d'adhésion et le mandat SEPA ("Mandat de prélèvement", anciennement "autorisation de prélèvement") dûment remplis, accompagnés d'un RIB, directement au siège national avant le 30 novembre : directement à votre trésorier académique ;

* Si vous payez **DÉJÀ** par prélèvement, celui-ci sera automatiquement renouvelé sauf annulation de votre part auprès du trésorier académique reçue avant le 30 novembre.

ATTENTION : Si vous changez de coordonnées bancaires vous êtes considérés comme **1^{ère} adhésion par prélèvement**. Il convient donc d'adresser votre bulletin d'adhésion et le mandat SEPA dûment remplis, accompagnés d'un RIB, à votre trésorier académique avant le 30 novembre.

N'oubliez pas de signaler le plus tôt possible tout changement de situation (adresse, nom, promotion, etc.) à l'aide du [formulaire de changement de situation](#).

La liste avec les [adresses des secrétaires et trésoriers](#) se trouve dans le menu Réseau A&I rubrique vie des académies

Vous pouvez imprimer directement les formulaires ([Mandat de prélèvement SEPA](#), [bulletin d'adhésion](#)) ou bien les réclamer à votre trésorier académique.

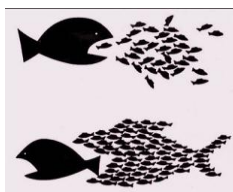
Spécial "Moins de 30 ans !" : Si vous avez moins de 30 ans dans l'année scolaire en cours, vous payez - **25% sur les 3 premières années** de cotisation à **condition d'opter pour le prélèvement automatique**.

Réduction fiscale de 66 % ! Si vous êtes imposable, vous déduisez 66 % du montant versé de vos impôts, sur l'année civile de paiement.

Le crédit d'impôt ! Si vous n'êtes pas imposable, un crédit d'impôt correspondant à 66 % du montant versé vous sera accordé, au titre de l'année civile de paiement.

CLM, CLD, disponibilité sans traitement : demi-cotisation.

Temps partiel : cotisation au prorata



**PLUS NOUS SERONS NOMBREUX,
PLUS ET MIEUX NOUS SERONS ÉCOUTÉS**

A consulter : Site national : <http://www.aeti-unsa.org/> - Site académique : <http://www.aeti-bordeaux.com/>

